

## LES ASTUCES

Pour obtenir l'annexe N° 2047 - SUISSE et l'imprimé n°3916 :

en **DÉBUT** de votre déclaration, écran « Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes », cliquez sur : « Déclarations ANNEXES » : puis cochez 2047

Pour remplir en ligne la 2047-SUISSE :

appelez la déclaration annexe 2047 : cochez à la fois "Traitements et salaires" et la case « 2047-SUISSE » en dessous (« SALAIRES SUISSES »)

Pour bénéficier des reports automatiques

Débuter la saisie par les annexes (déclarations n°2047-SUISSE et n°2047)

## LES ASTUCES

Pour obtenir automatiquement l'attestation 2041-AS :

Remplir l'annexe 2047-SUISSE et cochez le cas n°1

Pour le paiement :

Afin d'éviter un double prélèvement, il est recommandé de mettre en place un acompte dans son espace personnel (sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr))

## LES AIDES EN LIGNE

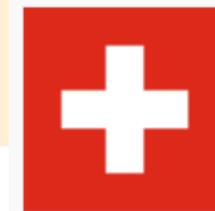
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/ce-qui-est-impose-en-france>

[Haute-Savoie.gouv.fr](http://Haute-Savoie.gouv.fr)

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Frontaliers-franco-suissees/Impots>

Mission communication – Avril 2022



FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des SALAIRES SUISSES :  
Aide / Contacts /  
Astuces



## LES CONTACTS



impots.gouv.fr

Envoyer un message depuis votre espace sécurisé



Prendre un rendez-vous physique ou téléphonique depuis la rubrique contact

Contact et RDV



Numéro national unique  
**0809 401 401**

Du lundi au vendredi de 8H30 à 19H  
et le samedi de 9H à 19H (hors jours fériés)  
Numéro d'appel gratuit (service gratuit + prix d'appel)

## FRONTALIERS DES 8 CANTONS

Les 8 cantons sous statut (attestation 2041-AS) :  
Berne, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura.

Vous êtes salarié avec un employeur suisse travaillant dans l'un de ces 8 cantons et vous faites un retour quasi-quotidien  
→ vous êtes donc considéré comme frontalier et devez déclarer vos revenus en France.

### COMMENT DÉCLARER :

Remplir obligatoirement les déclarations

- n°2042 et les annexes :  
n° 2047 – Suisse et n°2047  
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

### Consignes spécifiques :

Sur la 2047 Suisse : cocher la case  
« CAS 1 »

## AUTRES FRONTALIERS

Travaillant  
notamment à Genève, Fribourg, Zurich, etc

→ vous avez été imposé par la Suisse mais devez déclarer vos salaires en France (qui éliminera la double imposition).

### COMMENT DÉCLARER :

Remplir obligatoirement deux déclarations

-n°2042 et les annexes :  
n° 2047 – Suisse  
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

### Consignes spécifiques :

Sur la 2047 Suisse : cocher la case  
« CAS 2 »